

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**Du lundi 27 septembre 2021 à 20h00, à la mairie**

Réunion ce jour sur convocation, par mail, à l'ensemble des conseillers du 21 septembre 2021.

Ordre du jour :

- 1. Validation du compte-rendu de la séance du 26 juillet 2021 et de l'ordre du jour**
- 2. Intervention de M. Franck Girod, Vice-Président en charge du dossier assainissement à Terre d'Emeraude**
- 3. Achat parcelles boisées**
- 4. Questions diverses**

Présents : Maxime BALLAUD, Michel CUINET, Sylvie LEFEBVRE, Yann ROTA, Isabelle TISSOT, Céline COLAS, Thierry JANIER-DUBRY, Gilbert CERUTTI, Bertrand MONOT, Yann PATULA, (10 présents)

Excusé : Cédric CHARRIERE

Michel CUINET est élu secrétaire de séance.

1. Validation du compte-rendu de la séance du 26 juillet 2021

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Intervention de M. Franck Girod, Vice-Président en charge du dossier assainissement à Terre d'Emeraude

La commune de Meussia accueille M. Franck Girod, Maire d'Ecrille et Vice-Président en charge du dossier assainissement à Terre d'Emeraude Communauté. Madame le Maire a demandé à Franck GIROD d'intervenir en conseil municipal pour expliquer les projets de la communauté de communes en matière d'assainissement, depuis la prise de compétence, effective au 1^{er} janvier 2020. Il s'agit notamment d'expliquer au conseil municipal la hausse des tarifs prévue par la communauté de communes.

Voici les éléments de son intervention.

La Loi NOTRe impose, depuis le 1^{er} janvier 2020, la prise de compétence assainissement par la communauté de communes.

Cette compétence oblige à organiser le service de manière cohérente et solidaire et à disposer d'une capacité financière suffisante pour financer les investissements.

64 % de la population de Terre d'Emeraude Communauté est raccordé à l'assainissement collectif, ce qui représente 78 stations d'épuration et 262 km de réseaux pour 9000 habitants. C'est une contrainte importante, car cela représente un important linéaire, souvent vétuste, et de nombreuses petites stations.

De lourdes dépenses sont à prévoir dans les années à venir :

- Des charges d'exploitation importantes : 1 million d'€ par an
- Des investissements importants : 24 millions d'€ d'investissement sont nécessaires sur la période 2021/2030 pour corriger les non conformités et répondre aux mises en demeure des Services de l'État.
- Des coûts de renouvellement des ouvrages de 2 Millions d'€ par an sont nécessaires pour maintenir nos ouvrages performants dans la durée.

La redevance d'assainissement sert à financer toutes ces dépenses d'exploitation et d'investissement qui sont assurées par le Service Public d'Assainissement de la communauté de communes.

Pour équilibrer le budget du service assainissement, les tarifs suivants s'imposent :

- . Une part fixe (abonnement) de 99.70 € TTC par an
- . Une part variable de 1,60 € HT /m3, soit 1,76€ TTC/ m3

Sur notre territoire, la consommation moyenne par abonné est de 93 m3.

Cela représente une redevance de 263 € par an :

soit 22 € par mois

soit 73 centimes par jour

Ces nouveaux tarifs d'assainissement, fixes par la communauté de communes Terre d'Émeraude, s'appliquent à compter du 1er août 2021.

A compter de 2022, la facturation aux usagers s'effectuera en deux fois, en avril et octobre (contre une seule facture adressée en octobre actuellement)

Ma redevance va t-elle augmenter tous les ans ?

Le tarif de la redevance a été fixé d'après une étude financière prospective sur 10 ans. Par conséquent, sauf situation exceptionnelle, le tarif restera inchangé sur cette période, à condition que les communes restent investies dans l'entretien des stations pour en maîtriser les coûts. C'est un engagement de Terre d'Émeraude Communauté.

Pourquoi ma facture augmente ?

À l'échelle de Terre d'Émeraude Communauté, l'harmonisation des tarifs est obligatoire. Ainsi, chaque usager du service public d'assainissement doit payer la même redevance.

Dans certaines communes, avant le transfert de la compétence, les redevances perçues auprès des usagers du service public d'assainissement ne couvraient pas toutes les dépenses.

Ces dépenses étaient alors financées par l'impôt.

Pour la plupart des communes, le budget assainissement disposait d'une faible épargne pour financer les futurs investissements souvent nécessaires.

Aujourd'hui, le budget du service public d'assainissement doit s'équilibrer à lui seul entre les dépenses et les recettes. Les redevances perçues auprès des usagers doivent couvrir l'ensemble des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement à venir.

Pourquoi la part fixe de la redevance assainissement est importante ?

Elle couvre les charges fixes incompressibles d'exploitation et les dépenses d'investissement qui sont imputables à chaque usager du service, non proportionnelles aux m3 consommés.

Les ouvrages sont dimensionnés en fonction de la population raccordable, y compris les résidences secondaires, indépendamment des volumes d'eau à traiter. Ceux-ci doivent être suffisamment dimensionnés pour accepter les pics de pollutions en période de forte fréquentation.

L'intervention de Franck Girod a été suivie par de nombreuses questions et s'est terminée à 21h50.

3. Achat parcelles boisées

M. Jacques Florent a contacté la commune pour savoir si elle est intéressée par l'achat des parcelles boisées C572 et C677. Elles sont limitrophes de parcelles communales et pourraient éventuellement permettre de résoudre le problème de la parcelle 12 gérée par l'ONF. Après consultation de la commission bois et de l'avis donné par Steven BRET, la commune proposera par courrier à M. Jacques l'achat de ces deux parcelles pour 2500 € TTC.

4. Questions diverses

- L'accueil des nouveaux habitants des années 2019 et 2020 aura lieu le vendredi 15/10/2021.
- Compte tenu de la crise sanitaire et des nombreuses contraintes d'organisation, le repas communal du 11 novembre ne sera pas organisé cette année.
- La soirée marrons/vin chaud à l'attention des habitants aura lieu sur la place du village autour du sapin le samedi 18 décembre 2021 à 18h00.

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Michel CUINET

Le Maire,
Isabelle TISSOT